



Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision date: 2018-10-24

Remplacée: 2017-12-11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: CURE-RITE* BBTS Accelerator
Numéro de produit utilisés par les entreprises: BBTSPSEL
REACH numéro d'enregistrement: Mélange
Autres moyens d'identification: Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Accélérateur de polymérisation pour caoutchouc.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Performance Materials, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis
Téléphone : +1-360-954-7100
FAX: +1-360-954-7201
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317
Danger pour le milieu aquatique, Danger aigu, catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, catégorie 1, H410

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Étiquette CLP - Contient: N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB: Non disponible
Autres dangers: Peut former un mélange poussière-air explosif en cas de dispersion.

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0000095-31-8	N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	95-100	Aquatic Acute 1- Aquatic Chronic 1- Skin Sens. 1	H317-400-410
0000075-64-9	tert-Butylamine	0.1-<1.0	Acute Tox. 3 Inhalation- Acute Tox. 4 Oral- Aquatic Chronic 3- Flam. Liq. 2- Skin Corr. 1A	H225-302-314-331-412
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>	<u>CE/Liste Number</u>
0000095-31-8	N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	95-100	Non disponible	202-409-1
0000075-64-9	tert-Butylamine	0.1-<1.0	Non disponible	200-888-1

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser un jet diffusé, de la poudre extinctrice ou de la mousse. Le dioxyde de carbone peut ne pas être efficace sur les grands incendies en raison de sa capacité de refroidissement insuffisante, pouvant résulter en une ré-inflammation.

Moyens d'extinction inappropriés: Éviter les jets extincteurs ou toute autre méthode qui pourrait créer des nuages de poussière.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Les concentrations de mélange poussière / air peuvent produire des conditions explosives. Comme dans le cas de toutes poussières organiques, les fines particules en suspension dans l'air peuvent s'enflammer ou exploser si la proportion critique est dépassée en présence d'une source d'inflammation. Une décharge électrostatique, un arc électrique, une étincelle, un chalumeau, une cigarette, une flamme nue ou toute autre source de chaleur significative peut allumer la poussière. À titre de précaution, mettre en oeuvre les mesures de sécurité standard pour les poudres organiques finement divisées. Voir les mesures suggérées en Section 7.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques seront émises pendant la brûlure, la combustion ou la décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Éviter les jets de lance ou toute autre méthode qui pourra créer des nuages de poussières. Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion. Utiliser un équipement anti-étincelles et anti-explosion. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas verser ce produit dans les égouts publics, dans les réseaux d'aqueduc ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. En veillant à ne pas générer de poussière, aspirer ou balayer dans un contenant fermé en vue de sa réutilisation ou de son élimination. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Éviter d'entraîner la formation de poussière. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Éviter d'inhaler les poussières. Faire preuve de prudence lorsqu'on vide des récipients, lorsqu'on balaye ou mélange quoi que ce soit qui pourrait entraîner la dispersion des poussières. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Comme mesure de précaution pour contrôler les risques potentiels d'explosion des poussières, mettre en oeuvre les mesures de sécurité suivantes :Éliminer toutes sources d'inflammation. En général, la poussière des matières organiques est un générateur de charge électrostatique qui peut être allumée par une décharge électrostatique, des arcs électriques, des étincelles, des chalumeaux, des cigarettes, une flamme nue, ou d'autres sources importantes de chaleur. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Fixer et ventiler les convoyeurs, dispositifs de contrôle des poussières et autres équipements de transfert de façon appropriée. Interdire l'écoulement de polymères, poudres ou poussières au travers de conduits non conducteurs, tuyaux d'aspiration, etc.; n'utiliser que des lignes de transfert conductrices lorsqu'on transporte un produit pneumatiquement. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Éviter toute accumulation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Le produit peut se dégrader dans des conditions chaudes et humides. Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas de renseignements supplémentaires

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

<u>Nom Chimique</u>	<u>UE OELV</u>	<u>UE IOELV</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	N/E	N/E	N/E	N/E
tert-Butylamine	N/E	N/E	N/E	N/E
<u>Nom Chimique</u>	<u>France VME</u>	<u>Belgium OEL</u>		
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	N/E	N/E		
tert-Butylamine	N/E	N/E		
<u>Nom Chimique</u>	<u>Suisse OEL</u>			
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	N/E			
tert-Butylamine	N/E			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

PNOS : L'ACGIH préconise les limites d'exposition suivantes pour les particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (PNSA) : 10 mg/m3 TWA (particules inhalables), 3 mg/m3 TWA (particules respirables). Belgique : 3 mg/m3 TWA (fraction alvéolaire); 10 mg/m3 TWA (fraction inhalable). Valeurs MAK en Allemagne relatives aux poussières : 1,5 mg/m3 MAK (fraction respirable); 4 mg/m3 MAK (fraction inhalable). Portugal : 10 mg/m3 TWA (fraction inhalable); 3 mg/m3 TWA (fraction respirable). Espagne : 10 mg/m3 VLA-ED (fraction inhalable); 3 mg/m3 VLA-ED (fraction respirable).

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace par aspiration à la source ou générale pour éviter que les employés n'inhalent régulièrement la poussière. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les

étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.). Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.

Protection des mains: Évitez le contact avec la peau lors du mélange ou de la manipulation du matériau en portant des gants imperméables résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact fréquent répété, le port de gants dont le temps de protection est supérieur à 480 minutes est recommandé (protection de classe 6). En cas de contact bref ou de projections, le port de gants dont le temps de protection est de 30 minutes ou plus est recommandé (protection de classe 2 ou plus). Matériaux suggérés pour les gants de protection : butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile, néoprène. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Pastille	pH:	Non disponible
Apparence:	Light Tan	Densité relative:	1.26-1.32
Odeur:	Légère odeur d'amine	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	3.4-4.5
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	<0.5%
Solubilité dans l'eau:	0.3 mg/L	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	Non disponible
Pression de vapeur:	Négligeable	Point d'ébullition °F:	Non disponible
Densité de vapeur:	Non disponible	Point d'éclair:	166 °C (331 °F)
Viscosité:	Non disponible	Température d'auto-inflammabilité:	350°C (662°F) (dust cloud)
Point de fusion / Point de congélation:	104-110 °C (219-230 °F)	Inflammabilité (solide, gaz):	Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air.
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosivité:	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		
Température de décomposition:	Non disponible		

9.2. Autres informations:

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

Combustibilité de la poussière: Les caractéristiques suivantes s'appliquent à la poussière et il est probable qu'elles s'appliquent à la poussière provenant des pastilles, écailles ou granules si ces formes sont réduites en poudre :

- Minimum explosive concentration: 0.035 oz/ft³ (35 g/m³)
- Energie minimale d'ignition (dust cloud): 0.25 Joules

Nom du FDS: CURE-RITE* BBTS Accelerator

- Ignition temperature of dust cloud: ~ 662 F (350 C)
- Maximum rate of pressure rise: 12,400 psi/sec @ 0.1 oz/ft³ (855 bars/sec @ 120 g/m³)
- Maximum pressure of explosion: 76 psig @ 1.0 oz/ft³ (5.2 bars-gauge @ 1001 g/m³)
- Explosion severity: 3.8 (severe)
- Volume resistivity: 1.30 x 10¹⁴ ohm-cm
- National Electrical Code (NFPA 70): Group G dust.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable. Le produit se décompose rapidement au-dessus de 150 °C (302 °F).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Contact avec de l'eau ou de l'air humide. Éviter les décharges d'électricité statique. Éviter la formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter le contact avec les acides forts. Éviter tout contact avec les oxydants ou réducteurs forts. Selon la quantité et le type de matériau en question, le contact peut provoquer: forte chaleur, ébullition, développement de flammes, explosion ou émission de gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, hydrocarbures, oxydes d'azote et oxydes de soufre. Les matières suivantes sont aussi des produits de décomposition possibles : t-Butylamine, Benzothiazole, 2-Mercaptobenzothiazole.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Les particules solides entrant en contact avec les yeux (poudre/poussière) peuvent être à l'origine de douleurs pouvant être accompagnées d'une irritation.

Peau: Susceptible d'irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Inhalation: L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

Ingestion: L'ingestion peut entraîner une irritation.

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique	CL50 Inhalation	Espèce	DL50 Orale	Espèce	DL50 Cutané	Espèce
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	N/E	N/E	>6310 mg/kg	Rat / adulte	>7940 mg/kg	Lapin / adulte
tert-Butylamine	3.8 mg/L (4 hours)	Rat / adulte mâle	464 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique

Irritation de la peau

Espèce

Nom Chimique	Irritation de la peau	Espèce
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	Irritant léger	Lapin / adulte
tert-Butylamine	Corrosif	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique	Irritation des yeux	Espèce
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	Irritant léger	Lapin / adulte
tert-Butylamine	Fortement irritant	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1.

Nom Chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	Sensibilisant	Cobaye et épicutanés sur des humains
tert-Butylamine	N/E	N/E

Cancérogénicité: Non classé.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). N-tert-BUTYLBENZOTHIAZOLE-2-SULFENAMIDE : Aucune activité mutagène observée lors du test d'Ames ou les tests d'aberration chromosomique avec E. Coli WP2 uvr A, E. Coli Pol A+/ Pol A- ou CHO. Des réponses mutagènes (positives) ont été observées lors de tests du lymphome de la souris et de transformation cellulaire (BALB/ 3T3). Le pouvoir mutagène était négatif au cours des analyses de génotoxicité in vivo.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). N-tert-BUTYLBENZOTHIAZOLE-2-SULFENAMIDE : Non tératogène chez le rat.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). N-tert-BUTYLBENZOTHIAZOLE-2-SULFENAMIDE : Étude à doses répétées, gavage 90 jours, rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) = 100 mg/kg/jour, LOAEL (dose minimale avec effet nocif observé) = 300 mg/kg/jour. Effets sur le foie, les reins et anémie hémolytique observés.

Danger par aspiration: Non classé (impossibilité technique d'obtenir les données).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Nom Chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	Poissons	LC50 1.38 mg/L (96 heures)	LC50 >0.3 mg/L(96 heures)	NOEC 0.041 mg/L (89 days) (Matières similaires)
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	Invertébrés	EC50 1.3 mg/L (48 heures)	EC50 >0.3 mg/L(48 heures)	NOEC >0.16 mg/L (21 jours)
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	Algues	EC50 0.071 mg/L (72 heures)	EC50 >0.3 mg/L(96 heures) (>solubilité dans l'eau)	NOEC 0.023 mg/L(72 heures)
tert-Butylamine	Poissons	LC50 28 mg/L (96 heures)	N/E	N/E
tert-Butylamine	Invertébrés	EC50 136 mg/L (24 heures)	N/E	N/E
tert-Butylamine	Algues	EC50 16 mg/L (96 heures)	N/E	N/E

12.2. Persistance et dégradabilité:

N-tert-BUTYLBENZOTHIAZOLE-2-SULFENAMIDE: N'est pas facilement biodégradable mais se dégrade rapidement par hydrolyse.

Nom Chimique	Biodégradation
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	N'est pas facilement biodégradable (OECD 301C)
tert-Butylamine	N'est pas facilement biodégradable (OECD 301C)

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Nom Chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide	Low potential for bioaccumulation	3.36-4.67

Nom du FDS: CURE-RITE* BBTS Accelerator

Nom Chimique

tert-Butylamine

Facteur de bioconcentration (BCF)

N/E

Log Kow

0.4

12.4. Mobilité dans le sol:

Nom Chimique

N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide
tert-Butylamine

Mobilité dans le sol (Koc/Kow)

N/E
N/E

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération ou mise en décharge) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

14.1. Numéro ONU: UN3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (N-tert-Butylbenzothiazole-2-sulphenamide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: 9

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 9

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 9

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Polluant marin (IMDG code 2.9.3).

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Nom Chimique

tert-Butylamine

Catégorie

Catégorie Y

Remarques: Pour les expéditions à l'intérieur des États-Unis par voie terrestre: Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACH (EC) 1907/2006: Un ou plusieurs composants applicables de ce mélange ne sont pas enregistrés. Contactez votre représentant commercial pour obtenir plus d'informations sur la conformité REACH. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	N
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	N
États-Unis Toxic Substances Control Act (TSCA):	Y

Une liste "Y" indique que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une liste "N" indique que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'existe pas de liste d'inventaire publique; 2) aucune information n'est disponible ou 3) le composant n'a pas été vérifié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Sans objet

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 15

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Méthode de calcul, On basis of test data, Références croisées

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

Nom du FDS: CURE-RITE* BBTS Accelerator

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV: Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV: Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis